



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(OCA)/MED WG.136/4
22 octobre 1997

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements
pour examiner un Programme d'actions stratégiques visant
à combattre la pollution due à des activités menées à terre

Athènes (Grèce), 13-16 octobre 1997

RAPPORT

**DEUXIÈME RÉUNION DES EXPERTS DÉSIGNÉS PAR
LES GOUVERNEMENTS POUR EXAMINER UN PROGRAMME
D'ACTIONS STRATÉGIQUES VISANT À COMBATTRE LA POLLUTION
DUE À DES ACTIVITÉS MENÉES À TERRE**



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.136/4
22 octobre 1997

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements
pour examiner un Programme d'actions stratégiques visant
à combattre la pollution due à des activités menées à terre

Athènes (Grèce), 13-16 octobre 1997

RAPPORT

**DEUXIÈME RÉUNION DES EXPERTS DÉSIGNÉS PAR
LES GOUVERNEMENTS POUR EXAMINER UN PROGRAMME
D'ACTION STRATÉGIQUES VISANT À COMBATTRE LA POLLUTION
DUE À DES ACTIVITÉS MENÉES À TERRE**

Table des matières

	Page
Rapport	1 - 9
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II : Ordre du jour	

Introduction

1. La deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre s'est tenue à l'Athènes Golf Club de Glyfada (Grèce), du 13 au 16 octobre 1997.

Participants

2. Les experts des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ci-après ont pris part à la réunion: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Communauté européenne, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Monaco, Slovénie et Turquie.

3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés: Organisation mondiale de la santé (OMS), Unité de coordination du FEM/PNUE.

4. Les organisations non-gouvernementales ci-après étaient représentées: CEFIC/EUROCHLOR (Industrie chimique européenne), Europe Conservation (représentée par le WWF), Greenpeace International, Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMEPA), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Fonds mondial pour la nature (WWF).

5. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

6. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a déclaré ouverte la deuxième réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner un programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (UNEP(OCA)/MED WG.136/3). Il a rappelé que la première version du Programme d'actions stratégiques avait été examinée à la réunion qui s'était tenue à Ischia (Italie) en juin 1997 au titre d'une subvention accordée dans le cadre du Mécanisme d'élaboration de projets du FEM. Le travail fructueux accompli à cette occasion avait permis au Secrétariat de reprendre le projet de Programme d'actions stratégiques sur la base des observations que les experts avaient formulées et de celles qui lui avaient été communiquées ensuite par écrit. La réunion d'Ischia avait marqué, dans le même temps, la volonté de traduire dans les faits les engagements souscrits à Syracuse en 1996 avec la signature du Protocole "tellurique" révisé. Si le Programme d'actions stratégiques était approuvé par la présente réunion, il serait soumis pour adoption par les Parties contractantes à leur Dixième réunion ordinaire de Tunis en novembre 1997. Son adoption permettrait au Secrétariat de proposer au FEM un projet complet qui offrirait une base solide pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques. M. Chabason a toutefois souligné que la charge principale des interventions concrètes incombait aux pays eux-mêmes.

7. Pour terminer, M. Chabason a adressé à la réunion ses vœux de plein succès dans ses travaux, et souhaité la bienvenue à M. John Pernetta, représentant du FEM/PNUE, qu'il a invité à prendre la parole.

8. M. Pernetta a brièvement présenté le FEM et expliqué les modalités de son fonctionnement. Le rôle du PNUE au sein du FEM - de concert avec le PNUD et la Banque

mondiale - s'était amplifié au cours des 18 derniers mois, et comme le FEM lui-même en était arrivé au terme de sa première phase avec les discussions en cours sur son réapprovisionnement, on pouvait escompter qu'il disposerait de ressources accrues. Le FEM était le mécanisme financier intérimaire de deux conventions, l'une sur la biodiversité et l'autre sur les changements climatiques, bénéficiant chacune de 36 pour cent de ses ressources, et dans ces deux domaines les interventions du FEM s'effectuaient habituellement par pays. Son portefeuille "Eaux internationales", auquel étaient affectées 14 pour cent de ses ressources, comportait des interventions sur plusieurs pays à la fois. Le solde de l'enveloppe globale allait au portefeuille "Ozone". Les subventions accordées dans le cadre du Mécanisme d'élaboration de projets du FEM permettaient aux pays de fixer leurs propres priorités et elles étaient censées déboucher sur un programme FEM complet. Une subvention nécessitait l'établissement d'un bilan diagnostique transfrontière et d'un programme d'actions stratégiques. Dans le cas de la Méditerranée, l'un et l'autre étaient axés sur les activités menées à terre. En préalable à l'approbation des subventions du FEM, les gouvernements devaient prendre des engagements financiers au plan national: le FEM ne finançait pas de projet sans l'aval des pays.

Point 2 de l'ordre du jour Règlement intérieur

9. Le Secrétariat a informé les participants que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP(OCA)/MED IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour Election du Bureau

10. La réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau ci-après:

Président:	M. Alexandros Lascaratos (Grèce)
Vice-présidents:	Mme Marie-Christine Van Klaveren (Monaco) M. Ali Ibrahim El-Beltagy (Egypte)
Rapporteur:	M. Naji Kodeih (Liban)

Point 4 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote (UNEP(OCA)/MED WG.136/1), tel qu'il est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour. Historique et objet de la réunion

12. M. F.S. Civili, Administrateur de programme, a retracé l'historique et exposé l'objet de la réunion, lequel consistait avant tout à examiner et approuver un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, qui serait soumis pour adoption à la réunion des Parties contractantes prévue à Tunis en novembre 1997. Il a brièvement évoqué les initiatives prises, avec un concours substantiel du FEM, en vue d'élaborer le Programme d'actions stratégiques présentement soumis à la réunion, soulignant la contribution qu'il apporterait à la mise en oeuvre du Protocole "tellurique".

Point 6 de l'ordre du jour: Examen du projet de Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre

13. M. Civili a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.136/3. Il a rappelé que le Programme d'actions stratégiques avait déjà été examiné lors d'une première réunion des experts désignés par les gouvernements, tenue à Ischia (Italie) en juin 1997. Les observations formulées par les participants à cette réunion tout comme celles qui avaient été communiquées ensuite par écrit, avaient été prises en compte dans l'établissement de la nouvelle version du texte.

14. En réponse à certaines questions concernant les chiffres figurant dans le nouveau chapitre intitulé "Portefeuille d'investissements et mobilisation des ressources financières", le Coordonnateur du PAM a tenu à préciser qu'ils étaient donnés à titre purement indicatif, mais qu'ils conféraient au Programme d'actions stratégiques un caractère pratique grâce auquel il ne s'agissait pas seulement d'un document théorique.

15. En réponse à plusieurs autres observations formulées par les experts, M. Civili a précisé qu'aucune mention de l'implication des structures du PAM n'avait été faite dans le document. Cependant, il paraissait évident que l'ensemble des structures du PAM, et notamment le MED POL qui était chargé de coordonner les activités entreprises dans le cadre du Protocole "tellurique", joueraient un rôle très important en prêtant leur assistance aux divers pays dans la mise en oeuvre du Programme, et en particulier dans les activités envisagées au niveau national. A propos de l'examen périodique du Programme, il a proposé d'ajouter un paragraphe spécial s'y rapportant, mais il a estimé qu'une période de cinq ans serait plus appropriée que des délais plus rapprochés. Il a aussi assuré aux participants que le Secrétariat ne ménagerait aucun effort pour veiller à la coordination et à la synergie nécessaires entre les programmes et activités pertinents aux niveaux régional et sous-régional, y compris ceux des OIG.

16. Lors de l'examen du Programme paragraphe par paragraphe, plusieurs experts ont déclaré que le texte donnait trop souvent l'impression que les activités accomplies au niveau régional en divers domaines n'avaient pas été prise en compte, alors qu'en réalité un grand nombre de mesures et programmes pertinents avaient déjà été adoptés aux niveaux national et régional. Il a donc été décidé que le texte prendrait en compte le fait que des mesures avaient déjà été prises.

17. S'agissant de l'introduction de dates butoirs différentes selon les pays que certains experts avaient proposée, le Coordonnateur du PAM a rappelé que la pratique constante avait été de traiter les pays sur un pied d'égalité, même quand il existait entre eux des différences importantes au plan des ressources. Un certain nombre d'intervenants ont signalé des divergences entre les dates mentionnées comme objectifs dans certaines parties du Programme et celles qui étaient indiquées pour les activités proposées aux niveaux régional et national. Le Secrétariat a déclaré qu'il reverrait l'ensemble du Programme afin de corriger ces divergences.

18. L'expert représentant la France a indiqué que les délais de consultation du document de travail n'avaient pas permis de vérifier tous les cas où les dates butoirs pourraient conduire à des contraintes particulières et qu'il réservait en conséquence leur approbation.

19. Un observateur a déclaré qu'il souhaitait formuler une importante réserve sur le texte qui avait tendance à reprendre dans certains cas les termes de la Déclaration de Rio de 1992. Lors de la Conférence tenue en juin 1997 pour procéder à un premier bilan, l'accord avait été unanime pour considérer que les progrès accomplis avaient été insuffisants, si bien que le Programme ne pouvait se borner à reprendre les termes de la Déclaration de Rio. Selon lui, il

ne fallait pas que le texte, au paragraphe a) du chapitre intitulé "Principes et obligations", se réfère à des "mesures efficaces par rapport aux coûts" visant à prévenir la dégradation de l'environnement. Même si l'expression "mesures efficaces par rapport aux coûts" avait été reprise de la Déclaration de Rio, elle devait être supprimée du Programme car elle était, selon lui, peu compatible avec le principe de précaution en tant que tel et l'on savait bien comment certaines industries l'interprétaient. Le Coordonnateur du PAM est alors intervenu pour déclarer que les investissements effectués dans le domaine de l'environnement devaient l'être de la manière la plus efficace possible par rapport aux coûts et que cela répondait à une exhortation de la CNUED elle-même.

20. De nombreux intervenants ont soulevé le problème du sens précis, en anglais et en français, des termes utilisés dans le Programme d'actions stratégiques comme d'ailleurs dans le domaine de l'environnement en général. Ils ont mentionné en particulier la traduction du terme anglais "*disposal*" par le mot français "élimination". D'autres termes posaient aussi des problèmes, par exemple: "zones sensibles", "recyclage" et "valorisation". Certains participants ont alors proposé de préciser le sens des vocables les plus importants utilisés dans le Programme par des renvois en bas de page ou par un glossaire placé à la fin du document. Le Secrétariat a indiqué toutefois à ce sujet que la correspondance entre les termes dans les différentes langues avait fait l'objet d'un examen approfondi au PAM et dans d'autres organisations internationales à vocation environnementale, que leur usage avait été établi d'un commun accord et qu'ils étaient utilisés dans les instruments internationaux et régionaux, comme c'était le cas de "*disposal*" et d'"élimination".

21. La réunion s'est aussi interrogée sur le sens à donner à villes de "grande" et "moyenne" taille. Pour éviter tout malentendu, il a donc été convenu d'utiliser le terme d'"agglomération", assorti du nombre d'habitants. A ce propos, plusieurs experts ont déclaré qu'il convenait de tenir compte du fait qu'à certaines époques de l'année la population d'une ville s'accroissait notablement sous l'effet de l'afflux saisonnier des touristes.

22. Lors de l'examen de la section du Programme relative au milieu urbain, un expert a demandé la suppression de la mention spécifique des matières plastiques dans la partie traitant des déchets solides urbains, étant donné que bien d'autres substances non mentionnées étaient en cause. La majorité des participants a toutefois plaidé pour son maintien, car il s'agissait d'un élément essentiel des déchets urbains qui illustrait la gravité du problème. Enfin, les experts se sont prononcés pour l'inclusion dans cette section des concepts de réduction maximale (ou "minimisation") à la source et de collecte sélective des déchets, qui devaient s'imposer en vue d'une solution à long terme, ainsi que des problèmes liés au tourisme.

23. Lors du débat sur la section du Programme consacrée à la pollution atmosphérique, plusieurs propositions ont été avancées en vue de mieux marquer la priorité à accorder aux transports en commun ainsi qu'au transport des marchandises par voie ferroviaire. Un expert a aussi évoqué l'incidence des polluants atmosphériques véhiculés par les pluies et qui parviennent à la mer soit par le réseau d'assainissement soit par écoulement naturel. En plus du gaz, il convenait de promouvoir d'autres solutions, par exemple les carburants "verts" et la propulsion électrique des véhicules.

24. Lors de l'examen de la section du Programme concernant les substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation (TPB), il a été décidé de mentionner d'une manière générale leurs effets sur les fonctions du système endocrinien dans les paragraphes d'introduction.

25. Il a été estimé qu'il convenait aussi d'indiquer clairement que les TPB n'avaient pas seulement des effets néfastes sur la santé humaine mais également sur la biodiversité et les

écosystèmes. Plusieurs experts se sont demandé si l'on possédait des indicateurs suffisamment efficaces pour mesurer les réductions envisagées, d'autant que certains pays avaient déjà obtenu des résultats appréciables dans ce domaine. Si le point de départ des réductions pouvait être établi au moyen d'inventaires des rejets et émissions de sources ponctuelles, on pouvait envisager l'introduction de la notion d'autorégulation ou d'accords volontaires sur des objectifs de réduction.

26. Au cours du débat sur la section du Programme relative aux POP, un expert a exprimé une réserve au sujet de l'expression "éliminer progressivement les apports" au motif qu'il est difficile de mesurer l'efficacité de l'action envisagée. Il a suggéré de remplacer cette expression par "éliminer progressivement les rejets, émissions et pertes", lesquels pouvaient être surveillés plus facilement et plus efficacement.

27. A propos de la liste des sources les plus importantes de furanes et de dioxines, un observateur a noté que l'on pouvait y ajouter la fabrication de PCV et de solvants chlorés par oxychloration.

28. S'agissant de la section sur les métaux lourds, un certain nombre de représentants ont fait observer que seules les sources ponctuelles de ces métaux étaient citées. Il faudrait aussi mentionner les sources diffuses de ces métaux, même si les sources ponctuelles représentaient une très forte proportion de leur incidence.

29. L'expert représentant Israël a proposé la réduction des valeurs limites pour le mercure et le cadmium.

30. Un expert a attiré l'attention sur les effets polluants de l'aquaculture, précisant qu'il s'agissait d'un problème local plutôt que régional. Il a été convenu que l'aquaculture pouvait être considérée comme une activité menée à terre, puisque le poisson est nourri avec des aliments produits à terre. Il a donc été décidé de mentionner les effets de l'aquaculture intensive dans la section traitant de l'agriculture.

31. Lors de l'examen de la section relative aux déchets dangereux, plusieurs experts ont été partisans d'inclure un objectif ou une activité au niveau national visant à encourager les Parties contractantes à signer ou ratifier le Protocole "déchets dangereux", la Convention de Bâle et d'autres instruments juridiques pertinents. Un expert ayant exprimé son désaccord sur cette proposition, il a été décidé qu'il serait préférable d'encourager dans le Programme la ratification et la mise en oeuvre du seul Protocole "déchets dangereux", qui était un instrument du système de Barcelone.

32. Un débat s'est ouvert sur les atteintes à l'environnement causées par l'usage excessif des piles/accumulateurs et il a été convenu d'encourager la réduction de leur utilisation au niveau national et de promouvoir leur remplacement ou l'utilisation de piles/accumulateurs de plus longue durée, rechargeables et moins polluants.

33. A propos de la section "Modification physique et destruction des habitats", un expert a fait observer que cet intitulé faisait référence aux résultats d'une activité plutôt qu'à une activité proprement dite. Le Secrétariat ayant précisé que l'intitulé en question était en fait repris littéralement du Programme mondial adopté à Washington, la réunion s'est ralliée à son maintien. Elle a accepté une autre proposition visant, dans les objectifs proposés, à étendre le concept de conservation de la biodiversité et d'y inclure les espèces en plus des habitats. Pour les activités proposées au niveau national, aux Etudes d'impact sur l'environnement (EIE) qui, selon plusieurs experts, impliquaient une procédure longue et contraignante liée à des projets d'aménagement importants, la réunion est convenue d'inclure en outre des études des effets

potentiels sur l'environnement, une procédure plus souple et plus commodément applicable à des projets d'envergure moindre et dont les impacts sur le littoral sont très localisés.

34. Lors de l'examen du chapitre "Surveillance continue", il a été décidé, d'ajouter dans le préambule un paragraphe rappelant que la Phase III du MED POL, récemment adoptée, couvrirait désormais tous les aspects de la surveillance continue, y compris les tendances et la conformité, ainsi que la surveillance des impacts de la pollution au moyen des effets biologiques. Les activités proposées au titre du Programme d'actions stratégiques s'entendraient donc comme une poursuite et une confirmation des efforts déployés dans le cadre du MED POL.

35. Lors de l'examen du chapitre "Renforcement des capacités", la réunion a insisté sur le rôle que toutes les structures du PAM devraient jouer dans la coordination et la mise en oeuvre des activités au niveau régional.

36. Au sujet du chapitre "Participation du public", plusieurs experts sont intervenus pour que l'accent soit mis sur "l'accès" du public à l'information - et pas seulement l'octroi de cette information - de même que sur le rôle des ONG dans le suivi de la mise en oeuvre du Programme et sur l'aide qu'il convenait de leur apporter pour qu'elles puissent remplir leur mission dans le domaine de la sensibilisation, de l'information et de la participation du public.

37. Au cours du débat sur le chapitre "Portefeuille d'investissements et mobilisation de ressources financières", M. Civili a fait observer que les chiffres qui y figuraient provenaient en totalité de rapports nationaux. Sur demande, les experts du PAM s'étaient rendus dans les pays et, avec l'appui des coordonnateurs nationaux, ils avaient établi une liste des points chauds et des zones sensibles et fourni des chiffres indicatifs sur les coûts des actions correctrices nécessaires. Il s'agissait par conséquent d'estimations préliminaires générales qui avaient été établies par les pays eux-mêmes.

38. On s'est félicité d'une manière générale de ce qui a été considéré comme une première tentative très utile, même si elle n'était pas parfaite, visant à dresser un tableau complet des points chauds et des zones sensibles de la Méditerranée et du coût estimatif des actions correctrices à entreprendre, en insistant sur le fait qu'il importait que tous les pays fournissent les informations requises dans les meilleurs délais. Il a été suggéré que le chapitre comprenne une liste des pays en développement ayant besoin d'une assistance des donateurs et une autre liste des pays développés qui prendraient en charge eux-mêmes le financement nécessaire, mais la réunion est convenue qu'une telle distinction ne devrait pas apparaître dans le programme.

39. Au cours d'un long débat, quelques experts ont signalé un manque d'homogénéité dans la présentation des chiffres. Un expert a déclaré qu'il devrait être indiqué clairement que le contenu du chapitre n'engageait en aucune façon les pays, que les données qui y apparaissaient présentaient certaines divergences et qu'il existait d'autres mécanismes financiers que ceux qui y étaient mentionnés. Un expert ayant proposé que le chapitre constitue un document distinct, le Président a expliqué qu'il ne pouvait pas y avoir de Programme d'actions stratégiques sans les indications financières figurant dans le Portefeuille d'investissements. Les pays devraient soumettre au Secrétariat les modifications qu'ils souhaitaient apporter au texte du chapitre dans le délai d'une semaine.

40. Lors de l'examen de la section consacrée au dispositif de "centre d'échanges", la réunion a souligné qu'un tel dispositif devrait reposer sur les centres de recherche sous-régionaux, régionaux ou nationaux existants et déjà liés à des Institutions nationales et des ONG.

41. A l'issue du débat sur le contenu du Programme, la réunion est convenue que, après l'incorporation par le Secrétariat des modifications demandées par les experts, le Programme d'actions stratégiques serait soumis aux Parties contractantes pour adoption. Elle a recommandé en conséquence que le Secrétariat le présente pour adoption à la réunion des Parties contractantes qui se tiendrait à Tunis en novembre 1997.

42. Présentant le Projet de Bilan diagnostique transfrontière (BDT) pour la mer Méditerranée (document UNEP(OCA)/MED WG.136/Inf.3), M. Civili a fait observer qu'il avait déjà été soumis aux experts à la réunion d'Ischia. C'était l'un des principaux résultats des activités bénéficiant du soutien du FEM et l'une des principales bases d'élaboration du Programme d'actions stratégiques. A la suite des débats tenus à Ischia, les trois principales sections du BDT mentionnaient à présent les grands problèmes recensés dans la région et analysaient leurs principales causes de façon plus détaillée. En outre, à la suite des observations formulées par les experts à Ischia, d'importants changements avaient aussi été apportés à la structure et au contenu du BDT, notamment la suppression de ses évaluations financières ainsi que de la liste des actions proposées. S'il n'était pas nécessaire que la présente réunion ou les Parties contractantes adoptent officiellement ce document, la reconnaissance d'un certain lien entre le BDT et le Programme d'actions stratégiques était en revanche l'un des préalables à la poursuite du soutien du FEM aux activités menées dans la région.

43. M. Pernetta, représentant du PNUE/FEM, a ajouté que l'élaboration d'un Programme d'actions stratégiques n'avait aucun sens sans la base analytique que fournissait le BDT. Il était peu probable qu'un programme élaboré sans liens adéquats avec le recensement des principales causes et des grands problèmes continue de bénéficier du soutien financier du FEM. Il n'était toutefois pas nécessaire que l'analyse détaillée contenue dans le BDT soit approuvée. Il était admis en effet qu'une telle analyse continuerait d'évoluer au cours du temps et que les détails changeraient nécessairement. Il suffirait par conséquent d'une reconnaissance de l'analyse générale des grands problèmes de la région, telle que celle qui était récapitulée au tableau 1.1.

44. Au cours d'un long débat sur le BDT et sur ses liens avec le Programme d'actions stratégiques, de nombreux participants ont exprimé leur satisfaction pour le document et pour l'effort consenti par le Secrétariat afin de l'établir dans des délais relativement brefs. Toutefois, tous les intervenants ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'élaboration du BDT afin de remédier à certaines lacunes et à certains problèmes. Vu la nécessité de reconnaître le lien entre les deux documents, aux fins de la collaboration future avec le FEM, il a été proposé que le tableau 1.1, donnant une idée des principales conclusions du BDT, figure, tel que modifié, à titre d'information, soit dans l'introduction du Programme d'actions stratégiques, soit dans une annexe à ce document. Plusieurs intervenants ont fait observer à cet égard que l'analyse des principaux problèmes présentée dans le BDT ne s'appliquait pas nécessairement à tous les pays, beaucoup d'entre eux ayant déjà adopté des mesures et entrepris des actions à divers degrés pour résoudre ces problèmes. S'agissant en outre de l'ordre d'importance indiqué dans le tableau pour les principales causes et pour les domaines où une action est proposée pour remédier aux grands problèmes recensés dans la région, certains experts ont averti que la définition des priorités dans ce domaine pourrait exiger encore de longues consultations entre les Parties contractantes. Il a été décidé de présenter le tableau dans une nouvelle section de l'introduction du Programme d'actions stratégiques, accompagné d'une note expliquant qu'il ne s'appliquait pas nécessairement à chaque Partie contractante. Cette même note serait introduite en guise de chapeau dans le BDT ou bien au début de chaque section de ce document. En conclusion du débat, il a été souligné que le BDT ne devait pas être adopté par la réunion, qu'il serait mis à la disposition des Parties contractantes à Tunis en tant que document d'information et qu'il n'y serait pas soumis pour adoption.

45. Le représentant de l'OMS a présenté le rapport intitulé "Identification of Priority Pollution Hot Spots and Sensitive Areas in the Mediterranean" (UNEP(OCA)/MED WG.136/Inf.4), en précisant qu'il avait été établi conformément aux observations et aux corrections proposées à la réunion des experts désignés par les gouvernements qui s'était tenue à Ischia (Italie) en juin 1997, et à laquelle le premier projet de rapport avait été soumis. Le document, y compris les informations qui manquaient actuellement, serait reproduit au début de 1998. Plusieurs experts ont offert des informations supplémentaires et proposé des modifications. Il a été noté, à cet égard, que l'information fournie par Monaco dans sa réponse aux questionnaires indiquait que les niveaux de pollution observés dans ce pays ne justifiaient pas son inclusion dans la liste des pays ayant des points chauds ou des zones sensibles. La réunion a pris note du document.

Point 7 de l'ordre du jour Examen de la suite à donner

46. M. Civili, présentant ce point de l'ordre du jour, a déclaré que conformément aux conditions d'octroi d'une subvention du FEM pour l'élaboration de projets, une conférence de donateurs devrait être convoquée après l'adoption du Programme par les Parties contractantes. Il serait toutefois prématuré de tenir à ce stade une réunion complète des donateurs potentiels et, en accord avec le FEM, la prochaine étape après l'adoption du Programme d'actions stratégiques serait l'établissement d'un descriptif de projet à l'intention de son Secrétariat en vue du financement de la deuxième phase de cette activité. Cette deuxième phase serait couverte par un projet complet du FEM, qui pourrait mobiliser une somme comprise entre 4 et 6 millions de dollars E.U., dans l'hypothèse où 20 à 25 pour cent de cette somme serait couverte par des donateurs nationaux et internationaux supplémentaires, dont le PAM. Le FEM tenait à s'assurer que le projet comportait un ensemble d'activités réellement souhaitées par les pays de la région eux-mêmes. Etant donné que les fonds ne pourraient couvrir en totalité l'exécution du Programme d'actions stratégiques, le projet devait répondre à certaines priorités afin de préparer le terrain à sa pleine exécution. Il faudrait donc définir, dans le cadre du projet, un certain nombre de points chauds prioritaires d'importance transfrontière qui feraient l'objet d'une étude de faisabilité et d'une analyse de coûts détaillées afin de recueillir à la fois un soutien national pour l'exécution du Programme et un soutien des donateurs pour des activités spécifiques à mener dans les pays en développement. Le projet complet du FEM devrait aussi comprendre une analyse des coûts marginaux, comprenant une estimation des coûts de référence actuels et une indication des financements supplémentaires qui seraient octroyés par les gouvernements pour résoudre les problèmes recensés comme prioritaires. Il était donc prévu de convoquer une réunion des experts désignés par les gouvernements au début de 1998 pour convenir du contenu du projet complet du FEM avant de le présenter au Secrétariat du FEM.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

47. Répondant aux commentaires d'un observateur qui avait évoqué la nécessité d'inviter instamment les Parties contractantes à ratifier la Convention et le Protocole révisés, M. Civili a indiqué que, s'il était inapproprié de fixer un délai aux Parties contractantes, celles-ci avaient déjà été contactées officiellement pour leur rappeler la nécessité de ratifier les Protocoles en suspens. Une recommandation à cet effet serait aussi soumise à la réunion de Tunis.

48. Répondant à une demande d'éclaircissement formulée par un expert, M. Civili a rappelé aux participants que le Programme d'actions stratégiques serait présenté aux Parties contractantes à Tunis en novembre 1997 pour adoption en vertu des articles 5, 6 et 7 du Protocole "tellurique" actuellement en vigueur. Une fois que le nouveau Protocole révisé aurait

pris effet, les procédures d'adoption et d'exécution du Programme d'actions stratégiques conformément à l'article 15 du Protocole révisé serait immédiatement engagées.

Point 9 de l'ordre du jour.

Adoption du rapport de la réunion

49. Après avoir apporté un certain nombre de modifications au projet de rapport dont elle était saisie, la réunion a adopté celui-ci.

Point 10 de l'ordre du jour.

Clôture de la réunion

50. M. Civili a remercié les participants pour le rôle actif et constructif qu'ils avaient joué au cours des débats. Il a également souligné l'importance des résultats obtenus par la réunion en vue de l'adoption escomptée du Programme d'actions stratégiques par les Parties contractantes à Tunis en novembre 1997.

51. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 16 octobre 1997 à 18 heures.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA
ALBANIE**

Mr Emil Gjika
Expert
Research Institute of Chemical Technology
Blloku "Vasil Shanto"
Tirana, Albania

Tel/Fax: (355) (42) 23466

**ALGERIA
ALGERIE**

Mr Youssef Zennir
Sous-Directeur
Direction Générale de l'environnement
Ministère de l'Intérieur, des Collectivités
locales, de l'Environnement et de la
Réforme administrative
Palais du Gouvernement
6, Place et Qods, Hydra
Alger 16000
Algérie

Tel: (213)(2) 693889

Fax: (213)(2) 605072

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Ms Dalila Nuhic
Technical Assistant
Hydro-engineering Institute
Stjepana Tomića 1 Street
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: (387)(71) 533438

Fax: (387)(71) 207949

E-mail: Dnuhic@utic.net.ba.

**CROATIA
CROATIE**

Mr Matija Franković
Head of Department
State Directorate for Environment
Ulica grada Vukovara 78
10000 Zagreb
Croatia

Tel: (385) (1) 6118970 - 6133444
Fax: (385) (1) 6118970 - 537203
Email: mfrankov@duzo.tel.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Loizos Loizides
Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
13 Aeolou Street
Nicosia
Cyprus

Tel: (357) (2) 303576
Fax: (357) (2) 365955

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Ali Ibrahim El-Beltagy
Chairman
Shore Processes Laboratory
National Institute of Oceanography
and Fisheries
Kayet Bay
Alexandria
Egypt

Tel: (20) (3) 4801189
Fax: (20) (3) 4801189
Email: tsm@idsc.gov.eg

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr Tanino Dicorrado
Administrateur Principal
Direction générale de l'environnement,
sécurité nucléaire et protection civile
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgium

Tel: (32) (2) 2969147, 2969509
Fax: (32) (2) 2994123
Tlx: COMEU B 21877

FRANCE
FRANCE

Mr Philippe Maire
Direction de l'eau
Ministère de l'Environnement
100 Avenue de Suffren
F-75015 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: (33) (1) 42191217
Fax: (33) (1) 42191222
E-mail: jean.marie.massin@environnement.gov.fr

GREECE
GRECE

Mr Alexandros Lascaratos
MAP Liaison Officer
Department of Applied Physics
Laboratory of Meteorology and Oceanography
University of Athens (Buildings-PHYS-V)
Panepistimioupolis
15784 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7284839
Fax: (30) (1) 7295281
Email: alasc@pelagos.ocean.uoa.ariadne-t.gr

Ms Anastasia Lazarou
National Coordinator for MED POL
Head of Water Section
Ministry of Environment, Physical Planning
and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8650106
Fax: (30) (1) 8647420

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Mira Fine
Assistant to Head
Marine and Coastal Environment
Division
Ministry of the Environment
Technion City
P.O: Box 33583
31333 Haifa
Israel

Tel: (972) (4) 8622702
Fax: (972) (4) 8623524
Email miraf@netvision.net.il

**ITALY
ITALIE**

Mr Giovanni Guerrieri
ENEA Expert
Ministry of Environment
Department of Water, Waste, Soil
33 Via Ferratella in Laterano
00184 Rome
Italy

Tel: (39) (6) 70362219 - 26
Fax: (39) (6) 77257012
Email: guerrieri@flashnet.it

**LEBANON
LIBAN**

Mr Naji Kodeih
Ministry of Environment
P.O. Box 70-1091
Antelias
Lebanon

Tel: (961)(1) 521039
Fax: (961)(1) 521037-8
Email nkodeih@moe.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Abdul Fatah Boargob
Head of Dept. of Studies
National Coordinator for MED POL
Technical Centre for Environment
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218)(21) 4448452
Fax: (218)(21) 3338098
Tlx: 901-20138 TCEP LY

**MALTA
MALTE**

Mr Joseph Callus
Principal Environment Officer
Pollution Control Coordinating Unit
Environment Protection Department
Ministry of Foreign Affairs
and the Environment
Starkey Annexe
Vittoriosa
Malta

Tel: (356) 678034, 676395
Fax: (356) 660108
Email: PCCU@Waldonet.net.mt

**MONACO
MONACO**

Ms Marie-Christine Van Klaveren
Chef de Division
Service de l'environnement
Département des travaux publics et des
affaires sociales
3 avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158963
Fax: (377) 92052891
Email: PVK@mcn.mc

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Ms Lidija Globevnik
Vodnogospodarski Inštitut
Hajdrihova 28
Ljubljana
Slovenia

Tel: (386) (61) 1775307
Fax: (386) (61) 1264162
Email: Lidija.Globevnik@guest.arnes.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Victor Escobar
Head of Service
Sub-directorate of Legislative Affairs and
Institutional Coordination
(General Directorate of Quality and
Environmental Assessment)
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: (34) (1) 5976356
Fax: (34) (1) 5975980

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Kumru Adanali
Division Chief
Ministry of the Environment
Foreign Relations Department
Eskisehir Yolu 8.km.
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2851705
Fax: (90) (312) 2853739
Email: cbdi-d@servis.net.tr

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES

WORLD HEALTH ORGANIZATION
(WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)

Mr George Kamizoulis
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 7253190-5
Fax: (30)(1) 7253196-7
Email: whomed@compulink.gr

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

CEFIC/EUROCHLOR
(European Chemical Industry)

Mr Carlo Trobia
Federchimica
Via Accademia 33
I - 20131 Milano
Italy

Tel: (39)(2) 26810224
Fax: (39)(2) 26810311
E-mail: carlo_trobia@hq.enichem.geis.com

Mr Jacques Verdier
CEFIC/Euro-chlor
c/o Elf Atochem
4 Cours Michelet la Défense 10
F-92091 Paris la Défense
France

Tel: (33)(1) 49008665
Fax: (33)(1) 49008665

Mr Mihalis Skandalidis
EUROCHLOR
Environmental Affairs
EKO
P.O. Box 10044
Thessaloniki
Greece

Tel: (30)(31) 760246

EUROPE CONSERVATION

Represented by WWF

Europe Conservation Italia
via del Maccao, 9
00185 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 4741241/2
Fax: (39)(6) 4744671

GREENPEACE INTERNATIONAL

Mr Remi Parmentier
Greenpeace International
Political Unit
Keizersgracht 176
1016 DW Amsterdam
The Netherlands

Tel: (31)(20) 5236242
Fax: (31)(20) 5236200
E-mail: remi.parmentier@diala.greenpeace.org

**HELLENIC MARINE ENVIRONMENT
PROTECTION ASSOCIATION
(HELMEPA)**

Mr Stelios Volakis
Geologist/Oceanographer
Technical Department
Hellenic Marine Environment Protection
Association (HELMEPA)
5 Pergamou Street
Nea Smirni
17121 Athens
Greece

Tel: (301) 9343088, 9341227, 9326277
Fax: (301) 9353847
E-mail: helmepa@ath.forthnet.gr

**MEDITERRANEAN INFORMATION
OFFICE FOR ENVIRONMENT,
CULTURE AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

Mr Michael J. Scoullios
President

Ms Despina Andronikidou
Programme Officer

MIO-ECSDE
28 Tripodon Street
10558 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 3247267, 3247490
Fax: (30)(1) 3225240
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

WORLD WIDE FUND FOR NATURE
(WWF)

Mr Paolo Guglielmi
WWF Mediterranean Programme
Marine Officer
Mediterranean Programme Office
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 84497358
Fax: (39)(6) 8413866
E-mail: mc2248@mclink.it

Mr Aldo Iacomelli
Energy and Resources Unit
WWF Italy
Mediterranean Programme Office
Via Garigliano 57
00198 Rome
Italy

Tel: (39)(6) 84497370
Fax: (39)(6) 84497396
E-mail: aldo.Jacomelli@wwf.it

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Mr Francesco-Saverio Civili
First Officer

Mr Ljubomir Jeftic
Consultant

Mr Joaquin Ros
Consultant

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30)(1) 7253190-5/
Fax: (30)(1) 7253196-7
Email: unepmedu@compulink.gr

Mr John Pernetta
Senior Programme Officer
International Waters
UNEP/GEF Coordinating Unit
UNEP Headquarters
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya

Tel: (002542) 624153
Fax: (002542) 623162/520825
E-mail: John.Pernetta@unep.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Historique et objet de la réunion
6. Examen du projet de Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre
7. Examen de la suite à donner
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport de la réunion
10. Clôture de la réunion